

Solutions de placement



# RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES DESJARDINS



**Desjardins**

Conjuguer avoirs et êtres





## L'AVENIR D'UN ENFANT QUI SE DESSINE

UN RÊVE QUI PREND FORME. LE RÊVE D'UN ENFANT QUI VOUS EST CHER. C'EST LUI OFFRIR LA CHANCE DE POURSUIVRE DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES GRÂCE AU RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES DESJARDINS (REEE). EN ACCUMULANT UN CAPITAL FINANCIER AUJOURD'HUI, VOUS PRÉVOYEZ DEMAIN. CAR DEMAIN, LES BESOINS DE CE PETIT SERONT GRANDS. ET PLUS GRANDES SERONT SES POSSIBILITÉS AVEC LE MONTANT ACCUMULÉ DANS LE REEE. PARCE QUE L'ARGENT EST TOUJOURS AU SERVICE DES GENS. JAMAIS LE CONTRAIRE.

# ÉTUDIER N'EST PAS UN LUXE

DANS UNE ÉCONOMIE FONDÉE SUR LE SAVOIR, ÉTUDIER EST UNE NÉCESSITÉ. OR, LES ÉTUDES UNIVERSITAIRES COÛTENT CHER. D'EMBLÉE, ON PENSE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ, MAIS IL Y A AUSSI LE PRIX DES FOURNITURES SCOLAIRES ET LES FRAIS DE SUBSISTANCE.

Voyez, dans le tableau suivant, ce que doit déboursier annuellement un étudiant inscrit aujourd'hui à un programme d'études universitaires.

## COÛT MOYEN D'UNE ANNÉE D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES AU QUÉBEC EN 2007-2008

	Réside chez ses parents	Réside à l'extérieur
<b>Frais de scolarité<sup>1</sup></b> (Québec)	2 025 \$	2 025 \$
<b>Autres frais obligatoires</b> (Québec)	698 \$	698 \$
<b>Frais de subsistance<sup>2</sup></b>		
Livres et matériel scolaire	800 \$	800 \$
Logement, électricité, chauffage	0 \$	2 240 \$
Nourriture, pharmacie	800 \$	2 200 \$
Transport	308 \$	800 \$
Téléphone, câble, Internet	160 \$	680 \$
Vêtements	640 \$	640 \$
Loisirs	640 \$	640 \$
Divers	640 \$	1 200 \$
<b>Total annuel</b>	<b>6 711 \$</b>	<b>11 923 \$</b>

### <sup>1</sup> Frais de scolarité

Moyenne des frais de scolarité des étudiants inscrits à un programme de premier cycle en sciences humaines d'une université du Québec pour l'année 2007-2008. Les frais de scolarité diffèrent grandement d'une province à l'autre et parfois, d'un programme d'études à l'autre. (Source : Statistique Canada)

### <sup>2</sup> Frais de subsistance

Les frais de subsistance présentés ici constituent des montants minimums et peuvent varier grandement en fonction des besoins particuliers de chaque personne et de la ville où elle choisit d'étudier. (Source : Outil budgétaire, Service d'aide financière de l'Université de Sherbrooke <http://www.usherbrooke.ca/admission/budget/>)



Pour un petit qui débutera les études postsecondaires dans quelques années, ces coûts seront encore plus élevés.

## TOTAL DES FRAIS D'ÉTUDES (PROGRAMME DE 4 ANS)

Âge de l'enfant en 2008	13 ans	8 ans	3 ans
Première année d'études postsecondaires	2013	2018	2023
Coût pour un étudiant résidant chez ses parents	34 321 \$	41 540 \$	50 393 \$
Coût pour un étudiant résidant à l'extérieur	59 599 \$	70 844 \$	84 364 \$

Ce tableau présente des prévisions de ce que coûteront les études d'un enfant. Les chiffres supposent un taux d'inflation de 5 % pour les frais de scolarité et autres frais obligatoires, et de 3 % pour les frais de subsistance. Les taux d'inflation sont utilisés à titre d'exemples seulement.

# LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES, UNE SOLUTION SIMPLE ET PRATIQUE

---

UN RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE) EST UNE SOLUTION QUI VOUS PERMET D'AMASSER FACILEMENT UN CAPITAL-ÉTUDES POUR UN ENFANT QUI VOUS TIENT À CŒUR.

---

En investissant dans un REEE, vous bénéficiez :

- de la Subvention canadienne pour l'épargne-études ;
- de la Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire\* ;
- de la croissance de vos placements à l'abri de l'impôt ;
- du Bon d'études canadien\* ;
- de l'Incitatif québécois à l'épargne-études ;
- de l'Incitatif québécois à l'épargne-études supplémentaire\* .

\* Sous certaines conditions

# LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES, UN APPUI INDÉNIABLE

LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES (SCEE) EST OCTROYÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA SUR VOS COTISATIONS EFFECTUÉES DANS LE COMPTE REEE D'UN BÉNÉFICIAIRE DE MOINS DE 18 ANS.

Pour les premiers 500 \$ investis dans le REEE d'un enfant, vous recevez :

	Revenu familial net*	Subvention de base	Subvention additionnelle
Subvention de 40 cents par dollar investi	inférieur à 37 885 \$	20 %	20 %
Subvention de 30 cents par dollar investi	37 885 \$ à 75 769 \$	20 %	10 %
Subvention de 20 cents par dollar investi	supérieur à 75 769 \$	20 %	—

Peu importe le revenu familial net du responsable de l'enfant, **si vous investissez plus de 500 \$, la SCEE vous donnera 20 cents pour chaque dollar additionnel investi**, et ce, sur un maximum de 2 500 \$ de cotisation, au total, par année. Le plafond cumulatif de subvention au régime est de 7 200 \$ par bénéficiaire.

**Le responsable de l'enfant** est la personne qui reçoit la Prestation fiscale canadienne pour enfant (PFCE). Il s'agit généralement de la mère de l'enfant.

**Le revenu familial net** est le revenu net du responsable de l'enfant, plus le revenu net de son époux ou de son conjoint de fait, s'il y a lieu. Il est inscrit à la ligne 236 de la déclaration de revenu fédérale du responsable.

(Vous n'aurez pas à fournir cette information; le gouvernement déterminera lui-même l'admissibilité de l'enfant.)

\* Pour 2008. Les montants sont mis à jour chaque année.

# LE BON D'ÉTUDES CANADIEN, UNE AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

---

LE BON D'ÉTUDES CANADIEN (BEC), EST UN PROGRAMME INSTAURÉ PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUI VOUS PERMET D'ÉCONOMISER DAVANTAGE POUR LES ÉTUDES D'UN ENFANT.

---

## Avec le BEC vous bénéficiez :

- d'un versement initial de 500 \$ ;
- de versements supplémentaires de 100 \$ par année, accordés par le gouvernement fédéral, pour une période maximale de 15 ans.

## Pour y être admissible :

- l'enfant bénéficiaire du REEE doit être né après le 31 décembre 2003 ;
- le responsable de l'enfant doit recevoir le Supplément de la prestation nationale pour enfants dans le cadre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) qui s'applique généralement aux familles dont le revenu net est de **37 885 \$\*** ou moins.

**Pour obtenir le BEC**, il vous suffit d'ouvrir un compte REEE au nom d'un enfant et le gouvernement du Canada y déposera l'argent. Aucune contribution de votre part n'est nécessaire pour l'obtenir.

Des frais de 25 \$ sont exigés lors de l'ouverture d'un BEC, mais sont remboursés par le gouvernement.

\* Pour 2008. Les montants sont mis à jour chaque année.

# L'INCITATIF QUÉBÉCOIS À L'ÉPARGNE-ÉTUDES, UN CRÉDIT INTÉRESSANT.

L'INCITATIF QUÉBÉCOIS À L'ÉPARGNE-ÉTUDES EST UN CRÉDIT D'IMPÔT QUI EST VERSÉ PAR REVENU QUÉBEC DIRECTEMENT DANS LE REEE DES BÉNÉFICIAIRES ADMISSIBLES.

**Pour les premiers 500 \$ investis dans le REEE d'un enfant, vous recevez :**

	Revenu Familial net*	Incitatif de base	Incitatif additionnel
Incitatif de 20 cents par dollar investi	37 500 \$ ou moins	10 %	10 %
Incitatif de 15 cents par dollar investi	37 500 \$ à 75 000 \$	10 %	5 %
Incitatif de 10 cents par dollar investi	supérieur à 75 000 \$	10 %	–

Peu importe le revenu familial net du responsable de l'enfant, si vous investissez plus de 500 \$, Revenu Québec versera 10 cents pour chaque dollar additionnel investi, et ce, sur un maximum de 2 500 \$ de cotisation, au total, par année. Le plafond cumulatif de l'IQEE est de 3 600 \$ par bénéficiaire.

**Pour y être admissible, l'enfant doit :**

- être âgé de moins de 18 ans;
- avoir un numéro d'assurance sociale (NAS);
- résider au Québec le 31 décembre de l'année d'imposition;
- être désigné bénéficiaire du REEE.

**Comment demander l'IQEE ?**

Vous n'avez pas à le demander, Desjardins en fera la demande pour vous auprès de Revenu Québec et le déposera dans votre REEE.

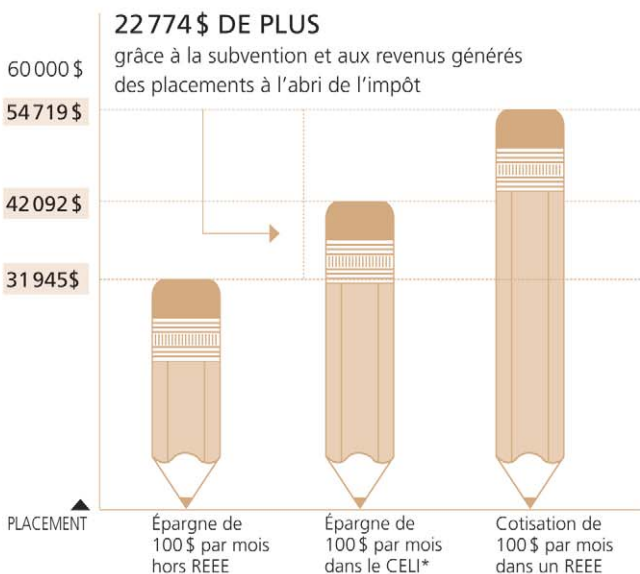
\* Pour 2008. Les montants sont mis à jour chaque année.

De plus, depuis 2007, un montant de droits accumulés pendant les années précédentes peut s'ajouter au montant de base, jusqu'à concurrence de 250 \$ par année.

# LE REEE DESJARDINS, UN CHOIX RENTABLE

Parce qu'il vous procure un avantage fiscal et vous permet de toucher une subvention alléchante, le REEE Desjardins est vraiment rentable !

Le graphique suivant démontre que le montant que vous récolterez en cotisant 100 \$ par mois au REEE Desjardins pendant 18 ans est supérieur de 22 774 \$ à celui que vous obtiendrez en épargnant le même montant à l'extérieur du REEE et est supérieur de 12 627 \$ pour un montant investi dans un CELI\*.



Nos calculs s'appuient sur l'hypothèse d'un rendement annuel de 7 %, d'une Subvention canadienne pour l'épargne-études de 20 %, de 10 % pour l'IQEE et d'un taux d'imposition de 40 % des revenus de placement hors REEE.

\*CELI: Compte d'épargne libre d'impôt, disponible en janvier 2009.

## LES PRINCIPAUX AVANTAGES DU REEE DESJARDINS

- Le REEE Desjardins vous offre une grande souplesse.
- C'est vous qui déterminez le montant et la fréquence de vos cotisations; vous pouvez modifier ces paramètres à votre gré.
- Tous les revenus de placement générés dans le cadre d'un REEE sont à l'abri de l'impôt tant qu'ils ne sont pas retirés du régime. Plus tôt vous investissez, plus les revenus de placement du Régime fructifieront à l'abri de l'impôt!
- Il n'y a pas de frais d'adhésion au REEE Desjardins.
- Vous êtes libre de changer de bénéficiaire; vous pouvez même vous désigner bénéficiaire si vous retournez aux études!

## DES OPTIONS DE PLACEMENT QUI RÉPONDENT À VOS BESOINS

Selon votre profil d'investisseur, vous avez le choix des produits et solutions de placement suivants :

	Souscription initiale minimum		Versements périodiques
Fonds Desjardins	1 000 \$	ou	25 \$* (un minimum de 15 \$ par fonds est requis)
Certificats de placement garanti (CPG)	1 000 \$	ou	25 \$ (dans un compte à intérêt quotidien – CIQ)
Portefeuilles Diapason	1 000 \$	ou	100 \$* (par période)

\* Annualisé à 1 000 \$ par année

Pour découvrir la solution la plus avantageuse pour vous, parlez-en à votre conseiller Desjardins!

# CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE REEE

## QUI PEUT ÊTRE LE SOUSCRIPTEUR ?

Vous pouvez y souscrire quel que soit votre lien avec l'enfant bénéficiaire (parent, grand-parent, proche ou ami).

## QUELLE EST LA LIMITE DES COTISATIONS ?

Vous pouvez cotiser jusqu'à un maximum de 50 000 \$ au total par bénéficiaire pour toute la durée du régime.

## QU'ARRIVE-T-IL LORSQUE L'ENFANT EST PRÊT À POURSUIVRE SES ÉTUDES POSTSECONDAIRES ?

Lorsque l'argent est retiré pour payer les frais des études postsecondaires de l'enfant, les gains et les subventions du gouvernement sont imposés selon le taux d'imposition de l'enfant. Celui-ci, à titre d'étudiant, pourrait payer peu ou ne pas payer d'impôt.

Vous pouvez également décider de lui remettre les cotisations accumulées dans le régime. Celles-ci ne sont pas imposables au moment du retrait.

## QU'ARRIVE-T-IL SI L'ENFANT NE POURSUIT PAS D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES ?

Vous êtes libre de changer de bénéficiaire en cours de route.

Vous pouvez aussi choisir de retirer vos cotisations et les revenus accumulés. Dans ce cas, la SCEE, le BEC et l'IQEE devront être remboursés au gouvernement.

Vos **cotisations** sont non imposables au moment du retrait.

Les **revenus de placement accumulés** sont imposables dans l'année du retrait et donnent lieu à un impôt supplémentaire. Cependant, si vous avez des droits de cotisation inutilisés, vous pouvez reporter les impôts et éviter la pénalité en transférant ces revenus accumulés dans votre REER ou dans celui de votre conjoint (maximum 50 000 \$). Certaines conditions s'appliquent.

## Renseignez-vous

Pour en savoir davantage sur le REEE Desjardins, consultez un conseiller à la caisse.

Pour une projection personnalisée du coût des études postsecondaires, rendez-vous à la section Outils et ressources du site [www.fondsdesjardins.com](http://www.fondsdesjardins.com).

Les Fonds Desjardins sont offerts par Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif et l'utilisation d'un service de répartition d'actif peuvent donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié des Fonds Desjardins dans lesquels le service de répartition d'actif investit avant de faire un placement.



Engagé envers le développement durable, le Mouvement Desjardins privilégie l'utilisation de papier produit au Canada et fabriqué dans le respect de normes environnementales reconnues.